

# SDIS 42

## GUICHET SECURITE

### FICHE N°7

**SUJET TRAITÉ : Formation à l'utilisation d'un défibrillateur automatique externe (DAE)**

Mots clés : DAE, DSA, défibrillateur, malaise cardiaque, formation, secourisme

#### DEVELOPPEMENT :



- Depuis plusieurs années, l'installation de défibrillateurs automatiques externes se développe dans les lieux publics tels que les gares, salles de sport, piscines, salles de spectacles, centres commerciaux, mais aussi sur les lieux de travail.
- Ces appareils, d'utilisation très simple, sont mis à **disposition du public, pour le public.**
- Ils sont généralement installés de manière très visible et des affiches les signalent.

#### FORMATION :

**Dans l'absolu, aucune formation n'est requise pour utiliser ces appareils, il suffit de suivre les indications sur l'appareil, cependant :**

- Afin d'être le plus efficace possible, il est conseillé tout d'abord d'être formé aux gestes de premiers secours et à l'utilisation des DAE.
- Les associations de secourisme, agréées par les préfetures sont à même de dispenser ces formations. Se renseigner auprès de celles-ci ou de l'Union départementale des sapeurs-pompiers de la Loire : <http://www.udsp42.fr>



#### RAPPEL DES TEXTES :

- Depuis un décret du 04 mai 2007, toute personne est autorisée à utiliser les défibrillateurs automatiques externes. De nombreuses entreprises et gestionnaires d'espaces publics ont alors souhaité s'équiper de ces appareils.

#### OBSERVATIONS :

- **Y a-t-il un risque dans l'utilisation de l'appareil ?**

Il n'existe pas de risque pour la victime car elle serait de toute façon condamnée si on n'effectuait aucun geste d'urgence. Le défibrillateur détermine automatiquement la nécessité du choc électrique et son intensité. Ainsi, il ne délivrera pas de choc s'il perçoit que le cœur a un fonctionnement ne nécessitant pas ce traitement.

- **Faut-il être formé pour utiliser un défibrillateur ?**

Contrairement à une idée répandue, l'utilisation d'un défibrillateur ne permet pas à elle seule de réanimer une personne. En réalité, l'appareil complète et facilite les gestes de réanimation cardio-pulmonaire (massage cardiaque) que l'on apprend lors des formations de secourisme. De ce fait, même si le décret du 4 mai 2007 indique que les défibrillateurs automatiques externes peuvent juridiquement être mis en œuvre par « toute personne », il est préférable que les utilisateurs aient reçu une formation pour pouvoir les manipuler efficacement.

VOUS AVEZ UNE DEMANDE PARTICULIERE, [CONTACTEZ NOUS !](#)

Mise à jour le : 27/09/2013